

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

02 SEP. 2016

[REDACTED]

Monsieur,

Je donne suite à votre courriel dans lequel vous réitériez votre désir de voir la Ville d'Ottawa obtenir le statut de ville bilingue. Je vous remercie de m'avoir fait part de vos observations à ce sujet ainsi que sur la décision permettant aux maires des villes de Gatineau et d'Ottawa de siéger au conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale. Veuillez excuser le temps mis à vous répondre.

Je partage votre opinion selon laquelle la capitale nationale devrait être bilingue. À cet égard, comme vous le savez, en mai 2001, la Ville d'Ottawa s'est dotée d'une politique de bilinguisme ainsi que d'une Direction des services en français afin de refléter sa volonté d'assurer l'égalité des droits et des privilèges des deux groupes de langues officielles lorsqu'il est question de son offre de services municipaux.

Lors de l'établissement de la Politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa, un premier accord de contribution a été conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et la Ville pour la période de 2001 à 2006 dans le but d'appuyer les premiers grands jalons de sa mise en œuvre lors de la fusion de 11 municipalités de la région d'Ottawa-Carleton. Ce financement, qui représente près de 5 millions de dollars, s'est poursuivi jusqu'en 2013.

Ceci étant dit, comme je l'indiquais dans ma réponse du 4 juillet dernier, la responsabilité du statut et des règlements sur le bilinguisme de la Ville relève du gouvernement de l'Ontario en collaboration avec la Ville d'Ottawa. Le rôle du gouvernement du Canada dans ce dossier de compétence provinciale en est un d'encouragement. Je vous propose donc de communiquer avec les élus provinciaux et municipaux directement afin de leur faire part de votre point de vue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée

Canada